

Trop de préjugés existent autour des procédures collectives. Ces défiances font que le chef d'entreprise va souvent déclarer son état de cessation des paiements trop tard. Or, dès l'apparition des premières difficultés financières, le dirigeant peut se faire aider, en toute confidentialité.

Par **Katy Hoarau**,
présidente de l'Ordre
des experts comptables
de la Réunion
croec@croec-reunion.com

Le mandat ad hoc et la conciliation sont deux solutions qui permettent de négocier les dettes de l'entreprise et de faciliter les contacts avec les créanciers grâce à l'intervention confidentielle d'un tiers à l'entreprise connaissant bien les interlocuteurs concernés. Elles ont pour avantage de ne pas rendre publique la procédure. Si les difficultés s'installent

Chefs d'entreprise

Agissez dès la première difficulté !



dans le temps, le dirigeant peut mettre en œuvre une procédure de sauvegarde de son entreprise. Comment ? En faisant appel aux bonnes compétences : experts-comptables, avocats, en prenant rendez-vous aux greffes des tribunaux mixtes de commerce de Saint-Denis ou de Saint-Pierre, en faisant appel aux conseils des administrateurs et des mandataires judiciaires. Un plan de sauvegarde est établi après une période d'observation utilisée pour négocier avec les créanciers.

Création de l'association Apesa

Si hélas, le dirigeant se retrouve en cessation de

paiement, et n'a pas eu la possibilité d'actionner les solutions précédentes, c'est le redressement judiciaire qui doit être envisagé. Il faut savoir que les procédures de sauvegarde et de redressement n'aboutissent pas systématiquement à une liquidation judiciaire. Le juge du tribunal de commerce peut décider la poursuite de l'activité via la conclusion du plan de sauvegarde ou de redressement qui a pour conséquence le gel des dettes antérieures et leur étalement sur une période qui peut aller jusqu'à 10 ans. Les salariés sont protégés. Le chef d'entreprise continue de gérer son entreprise. Ce qu'il faut retenir c'est

qu'il ne faut pas hésiter à demander de l'aide avant qu'il ne soit trop tard car il existe des dispositifs judiciaires qui sont prévus pour prévenir les difficultés des entreprises. Ces dispositifs peuvent permettre à une entreprise pérenne avant la crise de continuer à vivre une fois la tempête passée. Enfin, acteurs économiques et judiciaires sont conscients des dommages que va générer la crise sanitaire. Les défaillances d'entreprise ont été évitées par les mesures d'urgence nationales et régionales (activité partielle, FSN, FSR, PGE), mais aussi par la consommation locale qui a soutenu l'activité et par la volonté des chefs d'entreprise de résister. Mais ces défaillances risquent de se multiplier à plus ou moins court terme. Et face à ces pertes économiques, tout peut basculer. C'est pourquoi il a été décidé collectivement avec le soutien de tous les acteurs économiques du territoire, du monde judiciaire et des collectivités territoriales de créer à La Réunion l'association APESA qui vient en soutien psychologique aux chefs d'entreprises en difficulté. Un numéro vert sera communiqué très prochainement et un réseau de sentinelles sera présenté au public.

KATY HOARAU : “Nous pouvons faire bouger les lignes”

Membre du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Réunion (CROEC) depuis 2017, Katy Hoarau a été désignée présidente de l'ordre en décembre dernier. Une façon pour elle d'aider les entreprises réunionnaises et le territoire.



Photo DR.

Quel est le rôle du CROEC en cette période difficile ?

En acceptant la présidence de l'ordre des experts-comptables de La Réunion, je me suis engagée pour 4 ans à accompagner au mieux mes 250 confrères (1500 collaborateurs). Nous sommes une équipe de 12 bénévoles à avoir été élus à l'Ordre. Le CROEC a but de s'assurer du bon fonctionnement de la profession en matière de déontologie et de consolidation des compétences. Il s'agit aussi de continuer à faire reconnaître notre profession comme un acteur incontournable de l'écosystème économique du territoire.

Les experts-comptables sont les traducteurs des dispositifs européens, nationaux et régionaux auprès des entreprises. Je suis ravie de pouvoir défendre les intérêts de mes confrères et je suis accompagnée d'une équipe super dynamique. Ce qui me

plaît dans ce nouveau rôle, c'est de pouvoir être utile à mes confrères, mais aussi aux chefs d'entreprise et à l'écosystème économique. En tant qu'experts-comptables, nous accompagnons environ 30 000 entreprises à La Réunion. Nous pouvons faire bouger les lignes.

Quelles sont les actions que vous souhaitez mettre en place ?

Un des axes prioritaires de ma mandature est de faire connaître les dispositifs qui existent pour aider les entreprises sur le plan amiable et judiciaire. Malheureusement, il y a encore beaucoup de défiance de la part du monde économique vis-à-vis du monde judiciaire. Pourtant, certains dispositifs peuvent sauver des entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés malgré un business model pérenne à cause de la crise actuelle. A moyen terme, nous allons traiter le sujet du numérique : les experts-comptables peuvent être des acteurs majeurs dans la transformation digitale des TPE-PME. Il est aussi important que nous nous engagions pour la

cohésion sociale du territoire. Nos cabinets ont du mal à recruter, mais beaucoup de demandeurs d'emplois ne connaissent pas notre profession. Un de nos projets est faire se rencontrer les cabinets et des candidats qui ne seraient pas forcément issus de la filière comptable, mais qui seraient motivés par ce secteur d'activité. Notre profession peut contribuer à faire monter en compétences les entreprises locales.

Quel message souhaitez-vous passer aux chefs d'entreprise ?

Je voudrais d'abord leur dire bravo ! Dans ce contexte anxiogène, les chefs d'entreprises résistent, innovent, se battent pour que leurs entreprises continuent à vivre. Il y a dans chaque contrainte une opportunité. Je voudrais aussi leur dire qu'ils ne sont pas seuls et qu'il ne faut pas hésiter à solliciter du soutien. Il existe beaucoup d'organisations qui se mobilisent pour le maintien de notre économie. Nous faisons partie d'un écosystème : c'est dans les temps de crise que de belles valeurs comme la fraternité resurgissent.

Née à Saint-Denis, Katy Hoarau a intégré une classe préparatoire en métropole après son bac, puis Sup de Co Pau. Après des études à Leeds, en Angleterre, elle intègre un cabinet d'audit à La City à Londres et rejoint PwC en 1998. C'est en 2010 qu'elle passe le diplôme d'expertise-comptable et crée son cabinet à Paris avant de revenir à La Réunion l'année suivante : elle développe alors un cabinet d'expertise-comptable à Saint-Pierre à partir d'une petite affaire familiale fondée par sa grande-tante dans les années 50. Désormais associée avec son frère, elle emploie une vingtaine de salariés et les activités du cabinet s'étendent jusqu'à Bordeaux.

Avez-vous déjà vérifié que votre expert-comptable en est un ?

 www.experts-comptables.fr/annuaire

Le seul professionnel autorisé à tenir votre comptabilité en externe est un expert-comptable. Inscrit au Tableau de l'Ordre, et couvert par une assurance professionnelle, il garantit à votre entreprise le respect des normes et de la déontologie.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Une seule adresse compte !
Flasher, vérifier, partager



Trop de préjugés existent autour des procédures collectives. Ces défiances font que le chef d'entreprise va souvent déclarer son état de cessation des paiements trop tard. Or, dès l'apparition des premières difficultés financières, le dirigeant peut se faire aider, en toute confidentialité.

Chefs d'entreprise Agissez dès la première difficulté !



Par **Katy Hoarau**,
présidente de l'Ordre
des experts-comptables
de la Réunion
croec@croec-reunion.com

Le mandat ad hoc et la conciliation sont deux solutions qui permettent de négocier les dettes de l'entreprise et de faciliter les contacts avec les créanciers grâce à l'intervention confidentielle d'un tiers à l'entreprise connaissant bien les interlocuteurs concernés. Elles ont pour avantage de ne pas rendre publique la procédure. Si les difficultés s'installent

dans le temps, le dirigeant peut mettre en œuvre une procédure de sauvegarde de son entreprise. Comment ? En faisant appel aux bonnes compétences : experts-comptables, avocats, en prenant rendez-vous aux greffes des tribunaux mixtes de commerce de Saint-Denis ou de Saint-Pierre. en faisant appel aux conseils des administrateurs et des mandataires judiciaires. Un plan de sauvegarde est établi après une période d'observation utilisée pour négocier avec les créanciers.

Création de l'association Apesa
Si hélas, le dirigeant se retrouve en cessation de

paiement, et n'a pas eu la possibilité d'actionner les solutions précédentes, c'est le redressement judiciaire qui doit être envisagé. Il faut savoir que les procédures de sauvegarde et de redressement n'aboutissent pas systématiquement à une liquidation judiciaire. Le juge du tribunal de commerce peut décider la poursuite de l'activité via la conclusion du plan de sauvegarde ou de redressement qui a pour conséquence le gel des dettes antérieures et leur étalement sur une période qui peut aller jusqu'à 10 ans. Les salariés sont protégés. Le chef d'entreprise continue de gérer son entreprise. Ce qu'il faut retenir c'est

qu'il ne faut pas hésiter à demander de l'aide avant qu'il ne soit trop tard car il existe des dispositifs judiciaires qui sont prévus pour prévenir les difficultés des entreprises. Ces dispositifs peuvent permettre à une entreprise pérenne avant la crise de continuer à vivre une fois la tempête passée. Enfin, acteurs économiques et judiciaires sont conscients des dommages que va générer la crise sanitaire. Les défaillances d'entreprise ont été évitées par les mesures d'urgence nationales et régionales (activité partielle, FSN, FSR, PGE), mais aussi par la consommation locale qui a soutenu l'activité et par la volonté des chefs d'entreprise de résister. Mais ces défaillances risquent de se multiplier à plus ou moins court terme. Et face à ces pertes économiques, tout peut basculer. C'est pourquoi il a été décidé collectivement avec le soutien de tous les acteurs économiques du territoire, du monde judiciaire et des collectivités territoriales de créer à La Réunion l'association APESA qui vient en soutien psychologique aux chefs d'entreprises en difficulté. Un numéro vert sera communiqué très prochainement et un réseau de sentinelles sera présenté au public.

KATY HOARAU : "Nous pouvons faire bouger les lignes"

Membre du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de la Réunion (CROEC) depuis 2017, Katy Hoarau a été désignée présidente de l'ordre en décembre dernier. Une façon pour elle d'aider les entreprises réunionnaises et le territoire.



Photo DR.

Quel est le rôle du CROEC en cette période difficile ?
En acceptant la présidence de l'ordre des experts-comptables de La Réunion, je me suis engagée pour 4 ans à accompagner au mieux mes 250 confrères (1500 collaborateurs). Nous sommes une équipe de 12 bénévoles à avoir été élus à l'Ordre. Le CROEC a but de s'assurer du bon fonctionnement de la profession en matière de déontologie et de consolidation des compétences. Il s'agit aussi de continuer à faire reconnaître notre profession comme un acteur incontournable de l'écosystème économique du territoire. Les experts-comptables sont les traducteurs des dispositifs européens, nationaux et régionaux auprès des entreprises. Je suis ravie de pouvoir défendre les intérêts de mes confrères et je suis accompagnée d'une équipe super dynamique. Ce qui me

plaît dans ce nouveau rôle, c'est de pouvoir être utile à mes confrères, mais aussi aux chefs d'entreprise et à l'écosystème économique. En tant qu'experts-comptables, nous accompagnons environ 30 000 entreprises à La Réunion. Nous pouvons faire bouger les lignes.

Quelles sont les actions que vous souhaitez mettre en place ?

Un des axes prioritaires de ma mandature est de faire connaître les dispositifs qui existent pour aider les entreprises sur le plan amiable et judiciaire. Malheureusement, il y a encore beaucoup de défiance de la part du monde économique vis-à-vis du monde judiciaire. Pourtant, certains dispositifs peuvent sauver des entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés malgré un business model pérenne à cause de la crise actuelle. A moyen terme, nous allons traiter le sujet du numérique : les experts-comptables peuvent être des acteurs majeurs dans la transformation digitale des TPE-PME. Il est aussi important que nous nous engagions pour la

cohésion sociale du territoire. Nos cabinets ont du mal à recruter, mais beaucoup de demandeurs d'emploi ne connaissent pas notre profession. Un de nos projets est faire se rencontrer les cabinets et des candidats qui ne seraient pas forcément issus de la filière comptable, mais qui seraient motivés par ce secteur d'activité. Notre profession peut contribuer à faire monter en compétences les entreprises locales.

Quel message souhaitez-vous passer aux chefs d'entreprise ?

Je voudrais d'abord leur dire bravo ! Dans ce contexte anxiogène, les chefs d'entreprises résistent, innovent, se battent pour que leurs entreprises continuent à vivre. Il y a dans chaque contrainte aussi leur dire qu'ils ne sont pas seuls et qu'il ne faut pas hésiter à solliciter du soutien. Il existe beaucoup d'organisations qui se mobilisent pour le maintien de notre économie. Nous faisons partie d'un écosystème : c'est dans les temps de crise que de belles valeurs comme la fraternité resurgissent.

Née à Saint-Denis, Katy Hoarau a intégré une classe préparatoire en métropole après son bac, puis Sup de Co Pau. Après des études à Leeds, en Angleterre, elle intègre un cabinet d'audit à La City à Londres et rejoint PwC en 1998. C'est en 2010 qu'elle passe le diplôme d'expertise-comptable et crée son cabinet à Paris avant de revenir à la Réunion l'année suivante : elle développe alors un cabinet d'expertise-comptable à Saint-Pierre à partir d'une petite affaire familiale fondée par sa grande-tante dans les années 50. Désormais associée avec son frère, elle emploie une vingtaine de salariés et les activités du cabinet s'étendent jusqu'à Bordeaux.

Avez-vous déjà vérifié
que votre expert-comptable
en est un ?

www.experts-comptables.fr/annuaire

La loi d'orientation relative à la transparence de l'information financière a été adoptée par le Parlement. Elle vise à améliorer la qualité de l'information financière et à renforcer la confiance des investisseurs. Elle prévoit notamment la mise en place d'un registre des sociétés et de la Réunion.

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

Une seule adresse comptable
Finances, conseil, partage